



Consultation n°2025-03



**Entretien, dépannage et travaux
des ascenseurs et des systèmes
de fermetures automatisées de
l'Université Rennes 2**

Règlement de la Consultation (RC)

Date limite de remise des plis : **15/05/2025 à 12:00**

Marché public – Marché de services

Procédure de passation : Appel d'offres ouvert
(Article R2124-2 1° - Code de la commande publique)

1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT

■ Acheteur :

Université Rennes 2

Place du Recteur Henri Le Moal - CS 24307

35043 RENNES Cedex

Courriel : achatsmarches@univ-rennes2.fr

SIRET : 19350937900015

Site internet : <https://www.univ-rennes2.fr/>

La personne en charge du dossier est : Pôle Commande Publique

■ Description de la prestation :

Le contrat porte sur les prestations suivantes : **Entretien et dépannage des ascenseurs et des systèmes de fermetures automatisées de l'Université Rennes 2**

Codes CPV	Libellés CPV
50750000-7	Services d'entretien d'ascenseurs
50800000-3	Services divers d'entretien et de réparation
50324200-4	Services de maintenance préventive

■ Caractéristiques principales du contrat :

 Objet du contrat	Entretien et dépannage des ascenseurs et des systèmes de fermetures automatisées de l'Université Rennes 2
 Acheteur	Université Rennes 2
 Type de contrat	Accord-cadre à bons de commande sans minimum et avec maximum mono-attributaire de services
 Structure	2 lots
 Lieux d'exécution	Rennes : Campus Villejean, Campus La Harpe Saint Briec : Campus Mazier, Gymnase de la Vallée
 Durée	48 mois
 Nature des prix	Prix mixtes

■ Allotissement et structure de la consultation :

La consultation est décomposée en 2 lots :

Lot	Objet	Montant maximum € HT
1	Entretien, désincarcération et dépannage d'ascenseurs	500 000 € HT
2	Entretien et dépannage des systèmes de fermetures automatisées	100 000 € HT

Le montant maximum s'entend sur toute la durée de l'accord-cadre.

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

■ Procédure de passation :

Appel d'offres ouvert (Article R2124-2 1° - Code de la commande publique).

■ Modalités de retrait du dossier de consultation :

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr/entreprise>.

■ Dossier de consultation :

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

Lot 1 :

- Règlement de la Consultation (RC)
- Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) et ses annexes :
 - Annexe A - Pénalités
 - Annexe B - Intégration données informatiques
 - Liste des Annexes au CCAP
- Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) et ses annexes :
 - Annexe C - Définitions
 - Annexe D - Opérations minimales d'entretien
 - Annexe E - Etat des matériels et des pièces
 - Liste des Annexes au CCTP
- Acte d'engagement et ses annexes :
 - Annexe 0 – Détail Quantitatif Estimatif (DQE)
 - Annexe 1 - Cadre de Réponses Techniques et Administratives (CRTA)
 - Annexe 2 - Bordereau des prix unitaires travaux (BPU)
 - Annexe 3 - Décomposition du Prix Global et Forfaitaire Travaux (DPGF)
 - Annexe 4 - Décomposition du Prix Global et Forfaitaire Maintenance (DPGF)

Lot 2 :

- Règlement de la Consultation (RC)
- Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) et ses annexes :
 - Annexe A - Pénalités
 - Annexe B - Intégration données informatiques
 - Liste des Annexes au CCAP
- Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) et ses annexes :
 - Annexe F - Opérations minimales d'entretien
 - Annexe G - Etat des matériels et des pièces
 - Liste des Annexes au CCTP
- Acte d'engagement et ses annexes :
 - Annexe 0 – Détail Quantitatif Estimatif (DQE)
 - Annexe 5 - Cadre de Réponses Techniques et Administratives (CRTA)
 - Annexe 6 - Bordereau des prix unitaires travaux (BPU)
 - Annexe 7 - Décomposition du Prix Global et Forfaitaire Maintenance (DPGF)

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres (initiale ou modifiée) des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

■ **Visite des lieux :**

La visite des lieux est **obligatoire pour le lot 1** et facultative pour le lot 2.

Les visites seront communes à plusieurs candidats et s'effectueront dans les conditions suivantes :

Chaque candidat devra convenir de l'heure et date de visite en contactant la personne référente **au plus tard 48h** avant la visite :

- Personne à contacter :

○ Rennes :

- M. Joachim GARDIN (02 99 14 10 58 / joachim.gardin@univ-rennes2.fr)

○ Saint-Brieuc :

- M. Laurent BERSOT (06 80 93 46 78 / maintenance.mazier@univ-rennes2.fr)
- M. Olivier PATUREL (06 80 93 46 75 / maintenance.mazier@univ-rennes2.fr)

- Lieux des rendez-vous :

Rennes	Campus Villejean Campus La Harpe	RDV à l'accueil du Bâtiment P (Campus Villejean)
Saint Brieuc	Campus Mazier Gymnase de la Vallée	RDV à l'accueil du Bâtiment B (Campus Mazier)

- Horaires :

LOT 1 : Visite obligatoire

Dates	Horaires	
	Sites de RENNES	Sites de ST BRIEUC
<i>Mardi 22/04/2025</i>	<i>09h00</i>	<i>14h00</i>
<i>Vendredi 25/04/2025</i>	<i>09h00</i>	<i>14h00</i>
<i>Lundi 28/04/2025</i>	<i>09h00</i>	<i>14h00</i>
<i>Mercredi 30/04/2025</i>	<i>09h00</i>	<i>14h00</i>
<i>Lundi 05/05/2025</i>	<i>09h00</i>	<i>14h00</i>

LOT 2 : Visite facultative

Dates	Horaires	
	Sites de RENNES	Sites de ST BRIEUC
<i>Mardi 22/04/2025</i>	<i>14h00</i>	<i>09h00</i>
<i>Vendredi 25/04/2025</i>	<i>14h00</i>	<i>09h00</i>
<i>Lundi 28/04/2025</i>	<i>14h00</i>	<i>09h00</i>
<i>Mercredi 30/04/2025</i>	<i>14h00</i>	<i>09h00</i>
<i>Lundi 05/05/2025</i>	<i>14h00</i>	<i>09h00</i>

Les visites à l'improviste ne sont pas autorisées.

Deux certificats de visite seront délivrés à l'issue de chaque visite des sites de Rennes (campus universitaires Villejean et La Harpe) et des sites de St Briec (campus universitaire Mazier et Gymnase de la Vallée). Ils devront autant que possible être joints au dossier de candidature.

■ **Délai de validité des offres :**

Le délai de validité des offres est de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

■ **Communication et échanges d'informations par voie électronique :**

Les communications et échanges s'effectueront pendant toute la consultation par voie électronique par le biais du profil acheteur à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr/entreprise>.

3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

■ **Réponse et groupement :**

Aucune forme particulière de groupement n'est imposée après attribution.

Conformément aux articles L1220-1 à L1220-3 du Code de la Commande publique et à l'arrêt du Conseil d'État n°436532 du 08/10/2020, si l'étude des offres démontre que plusieurs personnes morales différentes, qui constituent en principe des opérateurs économiques distincts, n'ont pas d'autonomie commerciale, résultant notamment des liens étroits entre leurs actionnaires ou leurs dirigeants, qui peut se manifester par l'absence totale ou partielle de moyens distincts ou la similarité de leurs offres, alors ces personnes morales seront regardées comme un seul et même soumissionnaire et seule sera retenue la dernière réponse déposée (article R2151-6 du Code de la commande publique).

Conformément à l'article R2142-4 du Code de la commande publique, une même personne ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché à peine d'irrégularité. Tous les groupements constitués des mêmes opérateurs économiques permutant leur responsabilité seront considérés comme un seul et même soumissionnaire.

■ **Variantes :**

Les **variantes à l'initiative des candidats** ne sont pas autorisées.

■ **Contenu des plis et conditions de participation :**

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
Situation juridique	
Déclaration sur l'honneur	<i>Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas des interdictions de soumissionner</i>
Lettre de candidature (DC1)	<i>Lettre de candidature Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 disponible sur le site du ministère de l'Economie et des Finances)</i>
Redressement judiciaire	<i>Copie du ou des jugements prononcés en cas de redressement judiciaire</i>
Capacité économique et financière	
Chiffre d'affaires	<i>Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles</i>
Déclaration du candidat (DC2)	<i>Déclaration individuelle du candidat ou du membre du groupement (DC2 disponible sur le site du ministère de l'Economie et des Finances)</i>
Moyens techniques	<i>Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature</i>

Document	Descriptif
----------	------------

Document	Descriptif
Capacité technique et professionnelle	
Moyens humains	<i>Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années</i>
Références fournitures et services	<i>Liste des principales fournitures ou des principaux services effectués (3 dernières années) indiquant le montant, la date et le destinataire, prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique</i>
Références travaux	<i>Liste des travaux exécutés (5 dernières années) avec attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants, montant, époque, lieu d'exécution et précisions s'ils ont été faits selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin</i>
Attestation sur l'honneur sous-section 4	<i>Déclaration sur l'Honneur relative à l'engagement en matière de formation et recyclage de tous les agents intervenant en sous-section 4 dans le cadre du marché</i>

Présentation des documents : le candidat devra présenter ces documents soit dans des fichiers distincts (exemple : DC1.pdf, DC2.pdf), soit dans un même document (exemple : candidature.pdf) avec un sommaire et les numéros de page détaillant le contenu du document.

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre :

- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

L'offre des candidats est composée des documents suivants :

Documents	Lot 1	Lot 2	Descriptif
Mémoire technique	X	X	<i>Le mémoire technique du candidat</i>
Annexe - Cadre de Réponses Techniques et Administratives (CRTA)	X	X	<i>Complétée, au format *.xls</i>
Annexe – Détail Quantitatif Estimatif (DQE)	X	X	<i>Complétée, au format *.xls</i>
Annexe - Bordereau des Prix Unitaires (BPU) travaux	X	X	<i>Complétée, au format *.xls</i>
Annexe - Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF) Maintenance	X	X	<i>Complétée, au format *.xls</i>
Annexe - Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF) Travaux	X		<i>Complétée, au format *.xls</i>
Déclaration sur l'Honneur relative à l'engagement en matière de formation et recyclage de tous les agents intervenant en sous-section 4 dans le cadre du marché	X	X	<i>Déclaration sur l'honneur</i>
Attestation d'assurance justifiant la prise en charge du remplacement intégral des clés et cylindres en cas de perte d'une ou plusieurs clés pour un montant estimé à 100 000 € TTC	X		<i>Attestation d'assurance</i>

■ Modalités de remise des offres :

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr/entreprise>.

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

■ Fermeture de l'Université :

L'Université est fermée administrativement chaque année :

- une semaine pendant les vacances de Noël,
- la dernière semaine du mois de juillet et les trois premières semaines du mois d'août.

■ Modalités de signature :

La signature n'est pas exigée à la remise des offres. Le contrat sera signé par le seul attributaire par voie papier ou de manière électronique.

En cas de signature papier, le candidat s'engage, s'il est attributaire, à signer manuscritement le contrat rematérialisé au format papier et à le transmettre en signature originale par voie postale.

En cas de signature électronique, le candidat doit disposer d'un certificat valide et conforme aux exigences du règlement de l'Union européenne « eIDAS » du 23 juillet 2014 (n°910/2014/UE), délivré par l'un des organismes agréés par l'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (ANSSI). A défaut de certificat, les candidats sont invités à se rapprocher d'un organisme agréé avant de procéder à la commande. Le délai de commande d'un certificat pouvant prendre entre 8 et 15 jours, il est fortement recommandé d'anticiper cette opération. Le certificat doit être détenu par une personne ayant la capacité d'engager le candidat dans le cadre de la présente consultation.

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique, le candidat est informé qu'il peut utiliser l'outil de signature électronique de son choix, comme celui mis à disposition par le profil d'acheteur, et signer les documents au format XAdES, CAdES ou PAdES. Pour des raisons d'interopérabilité, le format PAdES est recommandé.

■ Remise des offres électroniques :

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur.

La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux. En cas de dépôts successifs il est recommandé que le dernier dépôt contienne l'ensemble des pièces exigées.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Conformément aux dispositions de l'article R2151-6 du CCP, le candidat doit adresser **son offre en une seule fois**. Si plusieurs enveloppes sont déposées sur le profil acheteur, **seule la dernière sera transmise pour analyse**. Il convient donc que le **dernier dépôt contienne l'intégralité des documents** qu'il est fait obligation de communiquer. **Ainsi, une candidature pour plusieurs lots ne doit être remise qu'en une seule enveloppe électronique.**

Les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leur pli électronique. Elle peut être envoyée sur support physique électronique, ou support papier, qui doit être placée dans un pli scellé, et comporter sur l'enveloppe :

- le numéro de la consultation,
- le numéro du lot le cas échéant,
- le nom du candidat,
- la mention : COPIE DE SAUVEGARDE - NE PAS OUVRIR.

Ce pli est adressé en recommandé avec avis de réception ou remis en main propre contre récépissé sur rendez-vous pris en amont via l'adresse achatsmarches@univ-rennes2.fr. Les plis doivent être adressés à :

Université Rennes 2
DAFCO - Pôle Commande Publique
Place du Recteur Henri Le Moal
CS 24307
35043 RENNES

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

■ Régularisation des propositions :

En cas de constatation que des pièces ou informations de candidature sont absentes ou incomplètes, l'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats concernés de compléter leur dossier de candidature.

L'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats ayant remis une offre irrégulière de régulariser leur proposition, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. Les justificatifs non substantiels manquants devront alors être fournis dans le délai fixé par l'acheteur à défaut de quoi l'offre du candidat sera définitivement rejetée. Cette régularisation ne peut avoir pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres.

4. JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION

■ Critères de sélection des candidats :

Les candidatures sont analysées et sélectionnées en fonction des critères suivants :

Critère et pondération	Descriptif
1. Garanties professionnelles et techniques	Garanties professionnelles et techniques
2. Garanties économiques et financières	Garanties économiques et financières

■ Critères de jugement des offres :

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Critère et pondération	Descriptif
1. Qualité technique (55 %)	Qualité technique de l'offre au regard notamment de l'Annexe CRTA et du mémoire technique du candidat
- Organisation et moyens humains affectés aux prestations pour le lot considéré (20 pts)	Seront notamment pris en compte les points suivants : ratio maintenance nombre d'ascenseurs / technicien, organisation du personnel dédié au client pour le suivi dans l'exécution des travaux et de la maintenance, méthodologie pour la bonne exécution des prestations de travaux et de maintenance (planification visites réglementaires, contrôle, réparation, astreinte...),...
- Moyens humains et techniques dédiés au suivi quotidien des installations en maintenance (25 pts)	Seront notamment pris en compte les points suivants : système d'information et suivi des événements sur les appareils (Internet, autres...), informations spécifiques pour les pannes et appareils à l'arrêt, bilans trimestriels (pannes, maintenance, vandalisme...),...
- Moyens mis en œuvre pour l'approvisionnement, la gestion des stocks (10 pts)	Seront notamment pris en compte les points suivants : délai d'approvisionnement du matériel, gestion du stock local, réseau de fournitures
2. Prix € TTC (35 %)	Le critère prix sera calculé en prenant compte :
- Prix de la maintenance préventive et corrective (25 pts)	- le montant € TTC du DQE
- Prix des travaux hors maintenance (10 pts)	- le montant global € TTC des travaux hors maintenance
3. Moyens mis en œuvre pour le respect de l'environnement (10%)	Le critère sera évalué au regard notamment de l'Annexe CRTA et du mémoire technique du candidat et seront notamment pris en compte les points suivants : certification, aménagement propre à l'agence locale, flotte de véhicules, valorisation du matériel réutilisable, ...

Modalités de calcul des notes :

Les sous-critères sont notés : **Sur la pondération.**

Les critères sont notés : **Sur la pondération.**

La note totale est notée : **Sur 100.**

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :

Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixées dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat. L'offre est rejetée en l'absence de justifications suffisantes après demande adressée par l'acheteur.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation par l'acheteur.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat.

■ **Régularisation des candidatures et des offres :**

L'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats ayant remis une offre irrégulière de régulariser leur proposition, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. Les justificatifs non substantiels manquants devront alors être fournis dans le délai fixé par l'acheteur à défaut de quoi l'offre du candidat sera définitivement rejetée. Cette régularisation ne peut avoir pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres.

■ **Offres anormalement basses :**

Conformément aux articles R2152-3 à R2152-5 du Code de la commande publique, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande de justification du prix ou des coûts proposés assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée.

■ **Documents à produire par l'attributaire :**

Le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire qu'à la condition de produire dans un **délai maximum de 5 jours ouvrés**, à compter de la réception de la notification d'attribution du marché et selon les articles R2144-1 à R2144-7 du CCP, les documents listés ci-dessous.

En cas de défaut de production de ces documents par l'attributaire initial, l'acheteur se réserve le droit de solliciter le candidat classé en deuxième position.

Document	Descriptif
Acte d'engagement (ATTRI) signé	Acte d'engagement dûment signé par la personne habilitée
Annexe(s) à l'acte d'engagement signée(s)	Annexe(s) à l'acte d'engagement dûment signée(s) par la personne habilitée
CCTP signé	CCTP dûment signé par la personne habilitée
Annexes au CCTP signées	Annexes au CCTP dûment signées par la personne habilitée
CCAP signé	CCAP dûment signé par la personne habilitée
Annexes au CCAP signées	Annexes au CCAP dûment signées par la personne habilitée
Mémoire technique signé	Mémoire technique dûment signé par la personne habilitée
Attestation assurance RC	Attestation d'assurance Responsabilité Civile en cours de validité
Attestation assurance décennale	Attestation d'assurance Décennale en cours de validité,
Certificat congés payés	Certificat relatif aux cotisations congés payés-chômage intempéries
Certificat cotisation retraite et prévoyance	Certificat relatif aux cotisations retraite et prévoyance (Pro BTP)
Certificat de régularité fiscale	Attestation de moins de 6 mois délivrée par la DGFIP certifiant de la régularité de la situation de l'attributaire au regard de ses obligations fiscales
Certificat de régularité sociale	Attestation de moins de 6 mois délivrée par l'URSSAF ou par d'autres organismes sociaux selon l'entreprise
Formulaire de contacts	Formulaire de contacts dûment complété,
Liste nominative des salariés étrangers	Liste nominative des salariés étrangers soumis à autorisation de travail en France datant de moins de 6 mois.
Pouvoir	Pouvoir de la personne habilitée à signer les documents,
RIB	Relevé d'Identité Bancaire
Travail dissimulé	Attestation sur l'honneur relative à la lutte contre le travail dissimulé,

5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir leur demande au plus tard 8 jours avant la date limite de remise des offres leurs questions par voie électronique sur le profil acheteur <https://www.marches-publics.gouv.fr/entreprise>. La réponse est adressée au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide.

■ Voies et délais de recours

Les recours contentieux ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;

- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours peuvent être déposés sur <https://www.telerecours.fr/> ou adressés par courrier à :

Tribunal Administratif de Rennes
3 Contour de la Motte
35044 Rennes Cedex
Téléphone : 02 23 21 28 28
Courriel : greffe.ta-rennes@juradm.fr
Site internet : rennes.tribunal-administratif.fr

Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation :

L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industrielle et commerciale. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

Communication aux tiers : Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

Droits d'accès, de rectification, de suppression : Conformément au règlement (UE) 2016/679, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu qu'auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, le cas échéant l'acheteur mandataire du groupement, puis, si nécessaire, auprès du délégué de la protection des données désigné comme tel par l'acheteur : dpo@univ-rennes2.fr ou enfin, directement auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

Durée de conservation des données personnelles : Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.

☰ Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :

[Code de la commande publique](#) et ses [annexes](#) (Legifrance)
[Formulaires candidats \(DAJ\)](#)
[Médiateur des entreprises](#)
[CCAG Fournitures courantes et services du 30 mars 2021](#)